Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT (téléphone 03.60.36.52.94.)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE LAVACQUERIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

L'EURL PARC ÉOLIEN DE LAVACQUERIE SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE DU VENT REGROUPANT SEPT AÉROGÉNÉRATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LAVACQUERIE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 17 novembre 2015, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par l'EURL PARC ÉOLIEN DE LAVACQUERIE qui sollicite l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant sept aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de LAVACQUERIE.

L'enquête se déroulera du 6 janvier 2016 au 6 février 2016 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, les plans des lieux et l'ensemble des informations concernant le projet, restera déposé à la mairie de LAVACQUERIE, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête, établi à cet effet et tenu à sa disposition, à la mairie de LAVACQUERIE.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de M. Erick GAY, gérant de l'EURL PARC ÉOLIEN DE LAVACQUERIE dont le siège social est situé 188, rue Maurice Béjart - CS 57392 à Montpellier (34184) ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.

M. François-Charles GREVIN, conservateur des hypothèques en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. Il sera suppléé le cas échéant par Mme Chantal CHAIGNON-BELLEVILLE, directrice territoriale en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de LAVACQUERIE, aux jours et heures suivants :

- mercredi 6 janvier 2016 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 13 janvier 2016 de 15 heures à 18 heures
- jeudi 21 janvier 2016 de 14 heures à 17 heures
- jeudi 28 janvier 2016 à 14 heures à 17 heures
- samedi 6 février 2016 de 9 heures à 12 heures

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et à la mairie de LAVACQUERIE, ainsi que sur le site internet Les services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le Préfet de région est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement ;
- sur la demande de permis de construire au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme,
- sur la demande d'approbation du projet de détail des tracés des ouvrages de transport d'électricité au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie.